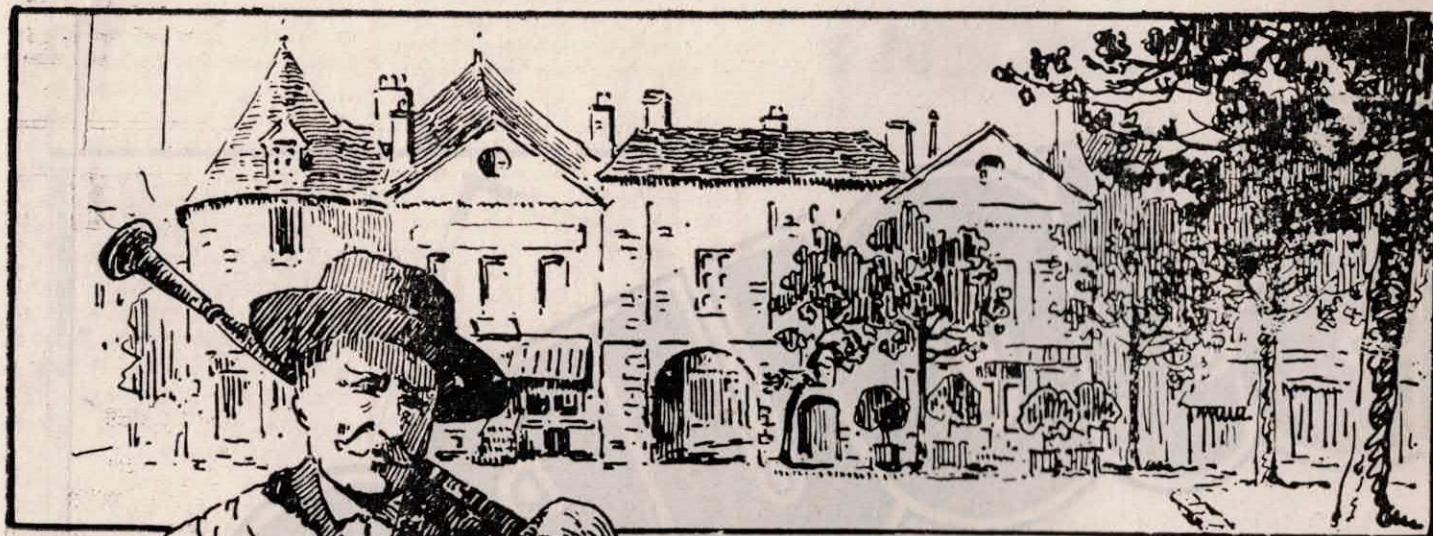




ÉCHOS ET NOUVELLES

DU 24 au 31 juillet s'est tenue, à la mairie de Luzy, sous les auspices du Syndicat d'Initiative, une très intéressante exposition sur le thème « De la naissance des écritures à celles d'aujourd'hui ». Une trentaine de panneaux présentaient plus de cent photos, dessins et reproductions de signes préhistoriques, hiéroglyphes égyptiens et d'écritures anciennes d'Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Europe.

Présentée par M. H. Coqblin, président du S.I. de Luzy, l'exposition a été inaugurée par M. J.-P. Harris, conseiller général, président de l'Union départementale des S.I., en présence de nombreuses personnalités : Mme Chabrolin, directrice des Archives départementales ; MM. Baudin, maire de Luzy ; docteur Dollet, conseiller général, etc.

M. Coqblin rappela l'énorme travail accompli pour réunir une si abondante documentation, et M. Harris, ayant félicité les auteurs de cette réalisation de qualité, souligna quel enrichissement elle apportait à la connaissance des civilisations disparues.

Décerné tous les deux ans, le prix littéraire du Morvan le sera pour la onzième fois en 1978. Dans les années intermédiaires, le jury se réunit au cours de l'été pour un repas amical qui permet un large tour d'horizon, mais également d'avoir une pensée pour ceux de ses membres disparus depuis sa fondation.

Le samedi 23 juillet, entourant leur président Roger Denux, un certain nombre des membres du jury : Mme Henri Perruchot, M. Jean Séverin, G. Riguët, Marcel Barbotte, A. Colombet, J. Bruley et

Cl. de Rincquesen, se retrouvaient à 11 h au petit cimetière de Blanot (Côte-d'Or) où une couronne de fleurs fut déposée sur la tombe d'Henri Perruchot. Une visite analogue devait être rendue un peu plus tard au cimetière d'Alligny-en-Morvan, où repose Jean Bonnerot. M. Roger Denux, en termes émus, évoqua la mémoire des disparus, associant à son hommage Abel Moreau, décédé voici quelques mois.

Un déjeuner en commun réunit, dans un restaurant d'Alligny-en-Morvan, les membres du jury qui, après avoir abordé les différents aspects de l'attribution du prochain prix littéraire du Morvan, fixèrent sur Vézelay le choix de la qualité où le prix de 1978 sera décerné.

La réunion de rentrée du conseil d'administration de l'Académie du Morvan aura lieu le dimanche 16 octobre, à 9 h 30, à la mairie de Château-Chinon.

Une carte postale de Grèce nous a appris que le voyage organisé dans ce pays par l'Académie, du 1^{er} au 10 septembre, sous la conduite et avec les explications du professeur Claude Rollet, s'était déroulé très agréablement, dans une très sympathique ambiance.

Nous sommes persuadé que, dans notre prochaine page, l'un des participants évoquera, pour ceux de nos confrères qui n'ont pu y participer, cette sortie riche en enseignements et en satisfactions artistiques.

Le MORVAN

SEPTEMBRE 1977

RÉDACTION : 14, rue Notre-Dame - 58 - CHATEAU-CHINON

Les textes proposés pour la Page du Morvan doivent être adressés, si possible en deux exemplaires et avant le 10 du mois, à M. Marcel BARBOTTE - La Commaille - 71400 Autun

Les personnes désirant se procurer les bulletins déjà parus sont priées de s'adresser au directeur de la publication : M. Marcel Vigreux, à Ménésaire, 21430 Liernais.

L'effroyable affaire Montcharmont

Il suffit d'ouvrir et de parcourir *Le Journal de la Nièvre* des années 1850-51, aux Archives de la Nièvre, pour se rendre compte combien les Assises sont le lieu de la répression sous sa forme la plus radicale, la plus exemplaire, la plus excessive. Infanticides, incendies, agressions, crimes de toutes sortes, sont énumérés, analysés, répertoriés, jusqu'à remplir parfois la moitié du journal.

Il est évident que ce catalogue est destiné non seulement à informer ceux qui peuvent s'estimer bien défendus, mais surtout à provoquer la peur, la crainte chez le lecteur, et donc ce lâche besoin d'un ordre sommaire, conforté par des sanctions terribles et hautes en couleurs.

L'affaire Montcharmont est de celles-là. Elle éclate le 6 novembre 1850 ; elle se situe à Saint-Prix, à la limite de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, dans cette région du Morvan où le granit est plus dur encore, la forêt plus dense, les hommes plus secrets. Montcharmont, âgé de 29 ans, fils du maréchal ferrant, vit dans ce lieu reculé et ne semble pas s'être accoutumé à un métier. Il a été condamné en correctionnelle, à Autun, à plusieurs reprises, pour délits de chasse, menaces de mort, injures à l'endroit de ceux qu'il appelle les « barrés », c'est-à-dire les gendarmes qu'il affecte de confondre avec les bœufs de couleur du Morvan.

De petite taille (1,44 m), il en vient à se confondre avec cette forêt qu'il aime et dont il connaît le mystère, les secrets, ce qui le conduit à capturer, quand il veut, le gibier qui s'y cache. C'est bien ce qui amène quatre gendarmes à partir d'Autun à la nuit. Ils arrivent au petit jour à la Grande-Verrière, où deux d'entre eux resteront en réserve. Les gendarmes Emery et Brunet poursuivent le braconnier qui s'est enfui, armé d'un fusil. Ils prononcent les sommations ré-

Cour d'Assises de la Seine, sous l'inculpation d'avoir manqué au respect dû à la loi ! C'est le 15 juin 1851 que Victor Hugo lui-même vint témoigner devant la Cour et reprendre les arguments qu'il avait déjà exposés à l'Assemblée Constituante en septembre 1848.

Devant les députés, il avait fait valoir deux sortes de critiques. La première contre l'exemplarité. **Pour que l'exemple soit l'exemple, il faut qu'il soit grand ; s'il est petit, il ne fait pas frémir, il fait vomir !** La seconde critique visait les mesures de sûreté pour protéger la société contre le criminel : **Ce qui est crime pour l'individu est crime pour la société**, voilà la double réponse ! Il reprend cette argumentation devant les jurés, mais la lie étroitement au droit, selon lui essentiel, de mettre la loi elle-même en question dès l'instant où la conscience parle.

D'ailleurs, son fils est également accusé d'avoir outrepassé les limites de la critique, et le grand poète au verbe enthousiaste et tonitruant, de raconter à sa manière l'épisode déjà cité : **Le condamné, embarrassé, ses pieds garrotés dans l'échelle patibulaire, il se sert de l'échafaud contre l'échafaud**. Il insiste sur la lenteur scandaleuse de cette exécution avortée : **Jamais le meurtre légal n'avait apparu avec plus de cynisme et d'abomination**, et il en vient à la défense de son fils. **C'est dans ce moment là qu'un cri échappé à la poitrine d'un jeune homme, à ses entrailles, à son cœur, à son âme, un cri de pitié, un cri d'angoisse, un cri d'horreur, un cri d'humanité, et ceci, vous le punirez !** Vous diriez à la pitié, à la Sainte pitié : **tu as tort !** Et il termine, avec cette force de l'homme qui tient à lui seul les grandes valeurs menacées auxquelles l'humanité doit s'attacher dès l'instant où elle contestée en elle-même, par elle-même, comme Socrate déjà, il y a si longtemps : **Mon fils,**

en était originaire, lui a dépeint. Peut-être a-t-il pu l'observer également lorsqu'il rendait visite à son ami Lautour-Mézeray, sous-préfet de Joigny. Il est vrai que le romancier s'intéresse moins à l'anecdote, au paysage, au fait divers, qu'aux rapports de force sociaux et économiques qui opposent les petits paysans dépossédés et les braconniers aux grands propriétaires fonciers, tel le général comte de Montcornet. Balzac, légitimiste peut-être plus par snobisme que par conviction, observe cette « médiocratie » avec une indifférence d'entomologiste.

Où nous retrouvons Montcharmont, c'est lorsque Balzac évoque la période révolutionnaire, alors que les petits paysans se mirent à mettre en coupes sombres les bois abandonnés par les émigrés, à braconner sans risques, à

imposer un rituel qui leur soit propre. Il fallut ruser, s'opposer par tous les moyens aux gardes-chasse, tel Michaud qui sera assassiné on ne sait par qui, ce qui provoquera la vente du château et de tous ses biens par le comte.

En fait, ce sont les anciens droits féodaux que le comte cherchait à rétablir, et non le droit de propriété inscrit dans la Constitution de 1789. Montcharmont avait, sans le savoir, provoqué le Verbe d'or du poète du peuple. Il mérite, comme ses malheureuses victimes, le gendarme Emery et le garde Gauthey, que nous nous souvenons de lui, condamné par cette machine à broyer les hommes qui s'appelle l'Histoire, pour ceux qui ne la font pas, mais la subissent au jour le jour.

J.-P. HARRIS.

Notre patois qui se meurt

Lai bourrique du Lâzère

LÉ domestique du Lâzère dâs Çâumes o pairti pâr feêre, com'm ai ghiant aignu (1), un stage de formation accélérée : è veut èete maïçon... Çai n'airrange ghière lé Lâzère de rester tât seux, envêc tot l'traiveil qu'è-l'è. lo pâr çai qu'è-l-o v'ni m'voêr d'vant-hiar.

— Dis-don, Toèn'n qu'è mè dit, tê peuras pas m'feêre quihèques zornées d'traiveil de temps en temps ?

— Oh ! J'veux ben, qu'è iai râpon-nu, mè io pâr tê rende sarvice, pasqué iai deêjai un grand zardin'gn ai entèrteni ; è pus, i vas chus mäs soêxante-dix ans !

— J comprends ben, mè tê vindrée què quand qu'tê peurée.

— I feut conv'ni com'm çai...
— J'âtains au mois d'âivri. Mon zardin âtot quâgiment tot embièvé. J peuvé don monter cez l'Lâzère. J aindé ai feêre sâs treffes. J proçains tôs deux è pus, mon ch'ti gars, s'tot lâs plants dans lâs trous. Lai târre âtot douce com'm du sâbûe.

Aiprêe, io moê què s'aighipé d'lai vigne. J lai soignâs com'm si iâtot remplai min'n. Jio don pas com'm çai qu'on doêt feêre. Quand on travaille cez lâs autes ? Mè, i pensâs auchi qu'i boêras du bon vin'gn dans lai forme du Lâzère, en travaillant mieux, l'bacot et l'oberlin.

L'âs vèé soê chaque feêse qu'i piêe, çai qu'è l'âs vèé

NOS CONFRÈRES PUBLIENT...

" De l'aube au crépuscule " poème de Roger BILLON

ROGER BILLON est un poète prolifique. Depuis *L'automne de ma vie*, en 1969, chaque année a vu la naissance d'une nouvelle plaquette ou d'un nouveau recueil. Le dernier en date, épais de 275 pages, renferme près de 150 poèmes groupés, selon leur genre, en une douzaine de chapitres.

Edité par l'auteur, l'ouvrage est agréablement présenté. Des illustrations de Ciavetti ouvrent chaque chapitre et, dans une brève préface, M. Jacques Chabannes salue « l'étonnante moisson de nombreuses années consacrées à la poésie ». Un prologue de l'auteur, en prose scandée et rimée, y fait suite : *Sur les chemins ardu montants jusqu'au calvaire où tant d'hommes perdus s'en vont pleurant misère, je vais avec ma muse, comme jadis au printemps, tromper encore par ruse les outrages des ans.* Et, dans un post-scriptum qui fermait le livre, Roger Billon se proclame fervent défenseur de la poésie classique, s'élevant contre ce *nouveau humanisme décadent qui voit le jour avec la complicité d'une prétendue élite qui n'a d'autre dessein que de détruire notre société et notre langage, et saccage une civilisation que nos aïeux ont mis des millénaires à construire.*

Parmi les genres poétiques, Roger Billon a une prédilection pour le sonnet. *Est-il plus noble ambition*, écrit-il, *que de composer un laborieux sonnet à l'instar des maîtres anciens, pour l'offrir en hommage à l'amateur d'art sans que celui-ci puisse se douter du travail qu'il a demandé à l'auteur, et, dans la coulée limpide d'un vers, sans qu'il en perçoive l'effort de construction.*

La lecture du dernier — je veux dire le plus récent, sans doute pas l'ultime — recueil de Roger Billon est attachante. Sans doute pourra-t-on relever, par ici, par-là, quelques scories, mais de beaux vers

bien frappés, des strophes harmonieuses, une sensibilité affinée et un lyrisme de bon aloi confèrent à beaucoup de ces pièces un charme prenant. Roger Billon, d'ailleurs, ne méconnaît point l'impossibilité d'atteindre à une perfection absolue

Mes sonnets les plus beaux ne pourront être écrits. Ils naissent dans mon songe en strophes irréelles, Vains phantasmes fuyant au jour à l'aube d'ailes, Tels d'étranges oiseaux dont l'aube éteint les cris.

Saluons donc cette nouvelle œuvre d'un poète inspiré, qui sait mettre une si persévérante application au service de son art et de son idéal.

M. B.

(Editions Poésie Classique, 2, rue Legraverand, 75012 Paris).

NOUS AVONS REÇU

Les Annales du Pays Nivernais (C.A.M.O.S.I.N.E) consacrées essentiellement aux recherches archéologiques dans le Nivernais, avec des articles de J. Arnoux, D. Olivier, J.-B. Devauges, A. Bouthier, J. Meissonnier, R. Goguet, G. Bossuet et S. Renimet.

Pays de Bourgogne (3^e trimestre), avec, au sommaire, une étude de Tristan Maya sur « le vieux Saint-Pierre », pittoresque église des environs d'Arnay-le-Duc, une de J. Javelle sur le château de Pouilly-sur-Saône, une relation de la journée archéologique de Bourgogne par A. Colombet, cependant que Roland Duval nous invite à la recherche du « grand chemin » cette Alésia-Bibracte.

Les Cahiers du Bourbonnais publient la fin de l'étude d'André Louigot sur « le mystère Weygand », des nouvelles, des poèmes et toutes les rubriques habituelles.

Vivre en Bourgogne, publication mensuelle bien présentée, bien illustrée, dont nous saluons avec quelque retard la

AUTEUR apprécié de romans policiers, Henry Meillant nous donne ici un livre d'une inspiration très différente, mais où se retrouvent ses qualités d'imagination et d'affabulation.

Pas d'énigme policière à résoudre, mais un mystère à élucider qui, dès les premières pages, plane sur ce garde-chasse, Robert Machard, personnage central. Le secret dont il s'entoure incite à s'interroger sur son comportement, et les raisons même de sa présence en ces lieux. Chapitre après chapitre, se précise le déroulement psychologique d'un drame qui aboutira à un dénouement brutal mais inéluctable.

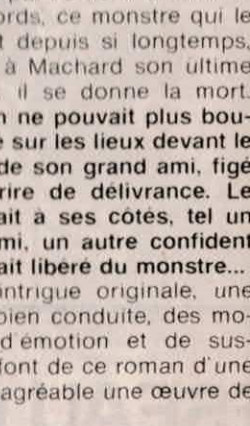
Douze ans après la première guerre mondiale, arriva dans un petit village des confins nivernais un inconnu Robert Machard, engagé comme garde-chasse par un châtelain. Dans une mesure isolée, à l'orée du bois, vivent le père

Mathieu et Germain, un gosse de douze ans, que l'Assistance publique lui a confié. Ils s'adonnent au braconnage, et l'enfant, qui connaît admirablement la forêt, est expert dans la pose des collets. Le garde le prend en faute, et, cependant, arrive à vaincre l'hostilité de ce jeune défiant quant et finit par se l'attacher au point que, le père Mathieu, venant à disparaître, l'enfant trouve refuge et affection auprès du garde.

Certains habitants du village ont cru reconnaître en Machard un résistant qui, par patriotisme, a tué un officier allemand. En réalité, Thérèse avec qui Machard était encore fiancé, a eu une aventure avec ce jeune officier. Machard l'a tué par jalousie. Mais un monstre, qui s'appelle le remords, l'oblige à revenir sur les lieux de ce drame. Il ignore que Thérèse elle-même, qu'il reverra, est assistante sociale et s'intéresse particulièrement à l'enfant. Chacun le voudrait à soi. Le mariage serait une solution logique, sans le souvenir entre les deux époux de cet officier allemand. Machard laissera à Thérèse le soin de s'occuper de son fils, qu'il reverra de temps à autre.

Les années passent. Germain, le petit braconnier sauvage, a fait ses études et postule pour un poste d'instituteur au Sénégal. Machard est présent lorsque, par hasard, le jeune homme découvre, dans un tiroir, des lettres écrites à Thérèse par l'officier allemand. Le remords, ce monstre qui le poursuit depuis si longtemps, impose à Machard son ultime verdict : il se donne la mort. Germain ne pouvait plus bouger, rivé sur les lieux devant le visage de son grand ami, figé en sourire de délivrance. Le fusil était à ses côtés, tel un autre ami, un autre confident qui l'avait libéré du monstre...

Une intrigue originale, une action bien conduite, des moments d'émotion et de suspense, font de ce roman d'une lecture agréable une œuvre de qualité.



Les petites annonces changeront votre vie

Marcel BARBOTTE.

(L'Amitié par le livre, 50910 Blainville-sur-Mer).

" LE MONSTRE "

Roman par Henry Meillant

Montchamont se découvre, tue à bout portant Emery et blesse au bras Brunet qui abandonne la poursuite pour secourir son camarade.

Le fuyard se terre dans cette hêtraie épaisse où chaque bruit, chaque trace, lui parle. Puis, le 8 novembre, il sort de son abri et se rend chez le garde-chasse Gauthier qui l'a dénoncé, et le tue à bout portant.

Alors, les deux préfets de la Saône-et-Loire et de la Nièvre se concertent, mobilisent les populations jusqu'à Glux et Moulins-Engilbert, organisent des battues dirigées par les brigades de gendarmerie. Pourtant, c'est dans un cabaret retiré que Montchamont sera reconnu et arrêté dans un état de demi-inconscience. On le conduit à la prison d'Autun, puis à Chalon-sur-Saône, où le procès a lieu quelques mois plus tard. Il dure peu de temps, l'accusé est condamné à mort alors qu'il s'est muré dans un mutisme inébranlable.

Le 12 mai 1851, il est conduit de bonne heure sur la place Ronde, à Chalon, pour y être exécuté en présence d'une foule importante venue assister à ce coup sec et bref du couperet qui donne bonne conscience à ce peuple, même s'il réveille ces instincts ambigus qui remontent à l'homme primitif. Mais le condamné, doué, malgré sa petite taille, d'une force exceptionnelle, s'accroche à la charrette et repousse les deux aides, l'un déjà âgé, l'autre de faible constitution. Malgré l'âpre lutte engagée, il ne peut être introduit dans cette lunette de la mort subite.

Si l'on consulte les journaux, on lit dans *La Révolution de 1848* en date du 15 mai **La multitude, vivement impressionnée par ce spectacle atroce, dans son respect pour la loi, ne fit entendre aucun cri et ne fit aucune tentative pour faire cesser cette horrible agonie.**

Le Courrier de Saône-et-Loire, à cette même date, relate **La foule était vivement émue. Tout le monde avait le cœur brisé en entendant les cris de désespoir que poussait ce misérable. On dit qu'à ce moment, il a proféré ces mots : « à moi, mes amis ! »**

Le Journal de la Nièvre, plutôt légitimiste, parfois orléaniste, certainement pas encore bonapartiste, se contente de citer les faits. Qu'importe, l'un sème la terreur par la sécheresse, l'autre par l'emphase.

Montchamont, reconduit à la prison, attendit un jour entier. Durant ce temps, requête du président du tribunal, intervention du colonel de gendarmerie, saisie de la Cour d'appel de Dijon. Enfin, des renforts surviennent, et, à la nuit tombante, entre chien et loup, la tête têtue tomba dans la cour déserte et humide de la prison. Force restait donc à la loi, cette force que le droit conteste si souvent.

Pourtant, une voix timide s'éleva, celle de Charles Hugo, le fils de l'illustre poète, qui relate avec horreur les faits brutaux dans son journal *L'Événement*. Pour un tel délit, il est traduit devant la

nonchalance, tu es assis sur ce banc où s'est assis Béranger, ou s'est assis Lammenais !

On voudrait citer le discours dans son entier, car le verbe d'or du poète fait voler en éclats le carcan du prétoire. Et pourtant, Charles Hugo fut condamné à un an de prison ferme. Son frère François-Victor, les rédacteurs de *L'Événement* allèrent aussi en prison. *L'Événement* fut interdit, mais Vacquerie le fit reparaître sous le titre *L'Avènement du peuple*.

Victor Hugo adressa à ce nouveau journal né d'une si noble cause, une lettre où il s'indigne de la mesure prise contre *L'Événement*. La lettre même fut jugée, et comme on n'osa pas condamner son auteur, trop grand pour la petitesse des juges, ce fut le récipiendaire qui obtint six mois de prison, tandis que le journal était supprimé. C'est ainsi que le Second Empire se préparait, cette justice l'installait par une terreur sournoise, et inlassablement, colmatait les brèches par où un souffle de liberté, de jusse, de vérité, aurait pu s'introduire. Pour les mêmes raisons, le gendarme était installé dans un univers mythique, gardien de l'ordre sévère et établi, protecteur infailible de la sanction du pouvoir indiscutable.

Le Journal des Débats, le mercredi 20 novembre 1850, toujours à propos du double-crime de Montchamont, écrit sous la signature de M. Lemoine : **Le gendarme est toujours un homme d'élite, un homme de choix, un vétéran qui porte ou qui mérite la Croix d'honneur... Il a la volonté et la patience qui sont les attributs de la force et du courage. Et le journaliste inspiré de poursuivre dignement Soyons donc les martyrs du devoir, de la vertu, du serment et de l'honneur, pour devenir les victimes du vaudeville et de la caricature de l'esprit français ! Et l'on s'étonne que nous ayons des révolutions ! Mais nous en aurons demain, après-demain, toujours, tant que nous serons assez pusillanimes pour rougir de ce qui doit nous en préserver et nous en guérir.**

Voilà un morceau d'anthologie, il ne peut être plus clair : le gendarme doit défendre l'ordre établi, aveuglément, et donc, même lutter contre cette vérité qu'est la justice sociale. Ainsi se préparait l'avènement et le sacre de Napoléon le Petit, par le coup d'Etat en douceur qui tombe comme un fruit mûr. Et le neveu osa exiler Victor Hugo après avoir étouffé à petit feu la conscience du peuple, avec la complicité benoîte de notre grand Dupin de Varzy !

Ainsi, le pauvre petit Morvandiau, écrasé par son destin, fit couler beaucoup d'encre et tint de nombreux discours. Si l'on veut approfondir la signification de cette tragédie, il faut se reporter aux *Paysans*, de Balzac, dont l'action se passe également dans le Morvan, du moins celui que sa gouvernante, Mme de Brugnol, qui

No v'lai déjai au mois d'mai. Lai vaille dé lai foère du 15, le Lâzère m'ghie :

— J vas m'ner not ch'tite bourrique ai lai foère. Ein'n o trop p'tite pèr qu'i piaie m'en sarvi. J en résèreta un'n aute pus grôsse, m'p'us tard.

— Faut-u qué ielle envec toè qu'i ghie ? (2)

— Non, té vindrée chu l'as 10 heures, pèr lai remm'ner, si ein m o pas vendue.

— En aittendant, té s'aqueillerée (3) nons treffes printaignères du zardin'gn.

— D'accord, qué lai r'apon-nu.

I faut ai pu p're 20 minutes p'èr monter au Champ d'foère ; m'p'as éète en r'tard, i seux pairti ai 9 h 30. J avos dééjai pus ren ai vende ai c't'heure-lai qué not p'or bourrique. Un arqhanglier (4) atot en train d'lai marchander.

— J t'en don'n 350 F qu'è ghlot au Lâzère.

— Ah ! m'non — J en veux 500 F. Jot ein-n bourrique dé trois ans qu'ot tot ai fait aidrète !

— Eh ! ben, garde-lai lai bique (5) ! Ein'n a tot juste bon'n ai aittolen dans l'p'tit ciar qué not gars é fait jeudi dargnier.

Lé Lâzère ié m'ême pas r'apon-nu.

— Ai s'ot torné d'mon c'oghie en m'ghiant.

— Erdevolle-lai (6) dans son p're, Toën'n. Ein'n m'ême méze point d'pain'gn. J faut qu'ielle fèère d's commissions dans l'b'org.

lai don erpris lai bourrique qu'atot ben contente d'ertorner dans sai ç'aume.

Cé z'or-lai, ein'n m'ço-ilot (7) contiguëlement. Ah ! qu'im'm seux dit : 2ai m'at'on ne pas ! lo l'mois d'as bourriques, com'm ai ghiant. En atot d'pu en pu enguante (8). Ein-n avançot, rin'n erquhelot ; en'n saivot pas c'qu'ei'n v'lot fèère. M'è, i m'en méfiàs. J lai t'nàs solid'ment du bout d'l'amonçât (9) d'son licol.

Un moment aiprèe, en'n ot er-dévné ben gentile. lo vrai qu'i lai fiessàs, en paissant mai main chu s'as reins'gn. J m'seux don dit essur (10) qu'i piàs fèère un'n cigarette.

Jo c'qué m'p'ardu. J t'nàs pus l'amonçât qu'entèrmi deux d'màs doégts. Ein'n ié ben sentu. Ein'n s'ot mie à hiner (11) et, tot d'un coup : patric, patrac, patric, patrac ! Lai v'lai partie, en fiant feu d'as quat'fars !

Lai corde dé son licol trainot s'os, soué. Ein'n s'ot envèrdo-illie (12) autor dé sai patte gaucé et pus, ma foé, patatras ! Lai bourrique s'ot aibaitue chu lai route, en fiant lai pomporcie (13). Ié qu'ai moé qu'cai airrive, d'as t'ors pairesils. J couré vitemment p'èr lai d'aprende èt pus, l'erlever. I-eu (14) même ben d'as maux ai l'ermette ohu s'as pattes.

Malheureux, qu'i seux ! Qu'è qu'vè dire lé Lâzère ! Lai bourrique é l'as deux genoux couronnés et pus, l'nez t'ot corcé ! M'è, ein'n marce quand même ben ! Ein'n é ran d'cassé ! Ah ! i pense pus ai fèère un'n cigarette ! J tins solidement l'amonçât autor dé mon pognet.

J contigue don mai route tot doucement. J airrive ai lai farme. J rentère lai bourrique dans l'ahurie, au lieu d'lai mette dans l'pré.

Un'n demi-heure pus tard, v'lai qué l'Lâzère airrive ai son t'or. J seux pas ben fier ! J raiconte l'aiffère. E-l'en ot tot abajordi.

— Ah ! J t'craiyàs pus malin qu'cai Toën'n ! Té n'peux même pas m'ner un'n bourrique envec son licol ! T'èe un'n p'or misère !

— M'è, iot ai cause dé mai cigarette, qu'i m'mette ai dire.

— Taisse-toé, té f'èe mieux. En rai fiant couronner, ein'n é pardu lai moqhié d'son prix. I faut qu'i lai garde, estur !

Lé Lâzère aivot, tellement b'èson d'moé qu'è m'è pas renvié. Oh ! i s'ras reux ben content, i rai aissez d'travéu c'èz moé !

— D'atice-lai du r'aghiau, qu'è m'ghie. I vons y fèère un pansement au bleu. L'as t'orçèures f'èrant ai l'ab'ri d'as monces et pus, vite ghéries.

— Eh ! ben ! V'y creirais pas ! Lé Lâzère é nu m'ner sai bourrique ai lai foère dé lai Saint-Martin'gn. E l'èe m'ême vendue pus ch'èr qu'è l'en vlot au mois d'mai !

J atàs envec soé. E pensot pus ai m'eng'p'ier. J airtains auchu contents l'un qu'l'autre. Com'm ghiant l'as Monçat.

« Tout va bien qui finit bien ».

Dans l'coup, ai no payé d'as t'orçées d'Bea... avec son arqhanglier !

F. G.

(1) Aigny, saumon'ner.

(2) Qu'i ghie : que le son.

(3) Té s'aqueillerée : se serrer.

(4) Un arqhanglier : marchand d'hommes.

(5) Lai bique : le chapeau.

(6) Erdevolle-lai : remède à.

(7) Ein'n m'ço-ilot : un m'cho-ilot.

(8) Enguante : avare.

(9) L'amonçât : corde d'attache au licol.

(10) Essur : à une heure, rapidement.

(11) Hiner : traîner.

(12) Envèrdo-illie : enroulée en désordre.

(13) Lai pomporcie : coupe d'oreille sur le dos.

(14) I-eu : jeus.